

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue le lundi 5 mai 2025, à 20 h, à l'hôtel de ville de Plessisville, au 1700, rue Saint-Calixte, Plessisville.

Sont présents : Membres du conseil provisoire :
Sylvain Beaudoin Marc Gendron
Rémi Brassard Christine Gingras
Valérie Desrochers Annick Héon
Bélinda Drolet Marc Morin
Jonathan Dubois Martin Nadeau

Sont également
présentes : Madame Justine Fecteau, directrice générale
Maître Geneviève Ferland Lamontagne, greffière

Sont absents : Membres du conseil provisoire :
Joanie Bédard Jean-François Labbé

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Pierre Fortier.

**RÉSOLUTION
N° 124-05-25**

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE madame Christine Gingras demande l'ajout du point sur la réduction de la vitesse dans les secteurs urbains;

Proposé par Martin Nadeau

Et résolu

D'OUVRIER la séance, d'ajouter le point sur la réduction de la vitesse dans les secteurs urbains à la fin du projet d'ordre du jour et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

Adoptée à l'unanimité

LISTE DES ACTIVITÉS DU MOIS

Monsieur Marc Morin fait lecture de la liste des activités du mois.

**RÉSOLUTION
N° 125-05-25**

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 14 avril 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 14 avril 2025, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 126-05-25**

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 30 avril 2025, pour la période du 1^{er} au 29 avril 2025, et totalisant 2 837 378,83 \$.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 127-05-25**

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame Annick Héon, conseillère, déclare :

« Madame la greffière, j'aimerais signifier un conflit d'intérêts en lien avec le rapport de la directrice générale et le contrat octroyé à Sam Vigneault puisque j'ai travaillé à rédiger l'entente ».

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu

D'ADOPTER le rapport de la directrice générale daté du 1^{er} mai 2025 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 128-05-25**

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

DE FAIRE DÉPÔT des certificats suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement 013-25 Décrétant une dépense et un emprunt de 1 877 000 \$ pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du lot 4 018 220*, le *Règlement 014-25 Relatif à l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement et prévoyant un emprunt de 509 000 \$*, et le *Règlement 015-25 Abrogeant les règlements d'emprunt 1589 et 1830 de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville*, et des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 19 février 2025 et le 19 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
N° 129-05-25**

APPUI - JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Proposé par madame Bélanda Drolet

Et résolu

DE PROCLAMER la journée du 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de déployer le drapeau arc-en-ciel au mât de l'hôtel de ville chaque année, à partir du quatrième jour précédant jusqu'au deuxième jour suivant cette journée, pour une durée totale de sept jours, afin de symboliser les victoires et les luttes pour l'égalité des personnes des minorités sexuelles.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 130-05-25**

APPUI - JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec, par le décret 1322-2002 ayant pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le jour férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

ATTENDU QUE la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique »;

ATTENDU QU'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire oeuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu

DE HISSER le drapeau des patriotes au mât de l'hôtel de ville, chaque année, à partir du troisième jour précédant jusqu'au troisième jour suivant la Journée nationale des patriotes, pour une durée totale de sept jours.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 131-05-25**

DEMANDE AU MTMD - TRAVERSE PIÉTONNE AVEC SIGNAL SONORE ROUTE 116

ATTENDU les traverses piétonnes sur la route 116, aux intersections de la rue Édouard-Dufour et des avenues Saint-Édouard et Vallée, et du côté ouest de l'avenue Saint-Louis;

ATTENDU le fort achalandage, tant en véhicules qu'en transport actif, à ces endroits;

ATTENDU QU'une personne ayant une déficience visuelle qui utilise les sons de la circulation pour traverser ces intersections n'a que cette indication pour détecter le début de la phase pour piétons;

ATTENDU QUE l'installation de signaux sonores à ces intersections assurerait une sécurité, principalement pour ce type d'usager;

ATTENDU QUE l'emprise de la route 116 est sous la responsabilité du MTMD;

ATTENDU QUE la sécurité des usagers du réseau routier est une priorité pour les membres du conseil de la Ville de Plessisville;

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'installer des signaux sonore, sur la route 116, aux intersections de la rue Édouard-Dufour et des avenues Saint-Édouard et Vallée, et du côté ouest de l'avenue Saint-Louis, dans le but d'augmenter la sécurité des personnes ayant une déficience visuelle qui utilisent les sons de la circulation pour traverser ces intersections.

DE MANDATER madame Vicky Labranche, directrice du développement durable à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document avec le MTMD.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 132-05-25**

DEMANDE AU MTMD - ACCÈS À LA ROUTE 116

ATTENDU le projet de développement d'une zone commerciale située le long de la route 116, entre les intersections de l'avenue Gosselin et la rue Saint-Calixte;

ATTENDU QUE la principale voie d'accès à ce secteur commercial est la rue Saint-Calixte, en direction Est, à l'intersection de la 116;

ATTENDU la fermeture prévue de la rue Saint-Calixte à l'intersection de la route 116, laquelle aura un impact direct pour l'accès aux commerces dans ce secteur;

ATTENDU QUE des démarches ont été entreprises pour donner accès à ce nouveau secteur par l'entremise d'une nouvelle rue qui aurait accès à la route 116;

ATTENDU QUE les options envisagées sont conformes à la réglementation en vigueur;

Proposé par monsieur Marc Gendron

Et résolu

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'avoir accès à la route 116 par l'entremise d'une rue projetée qui peut se situer entre les lots 6 243 211, 6 192 964, 6 192 963, 6 192 962 et 6 192 956 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska.

DE MANDATER madame Vicky Labranche, directrice du développement durable à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document avec le MTMD.

Madame Christine Gingras, conseillère, propose qu'une autre solution soit trouvée afin de donner accès à ce nouveau quartier.

Le président demande le vote pour l'adoption de la proposition originale.

Ont voté en faveur : Sylvain Beaudoin, Rémi Brassard, Valérie Desrochers, Bélinda Drolet, Jonathan Dubois, Marc Gendron, Annick Héon, Marc Morin et Martin Nadeau.

A voté contre : Christine Gingras.

En faveur : 9 Contre : 1

Adoptée à la majorité

**RÉSOLUTION
N° 133-05-25**

**DEMANDE DE GRATUITÉ D'UNE VOITURE ÉLECTRIQUE - CAMPAGNE DU BISCUIT
SOURIRE DU MONT APIC**

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

DE CONSENTIR à la location, à titre gratuit, d'une voiture électrique au Mont Apic pour faire la livraison dans le cadre de la Campagne du biscuit sourire, qui a eu lieu du 28 avril au 2 mai de 8 h à 16 h, représentant 320 \$.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 134-05-25**

DÉPÔT À PRIMEAU - RÉFECTION D'UNE CONDUITE SUR LA RUE SAINTE-ANNE

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu

QUE la Ville de Plessisville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Plessisville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux.

QUE la Ville de Plessisville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

QUE la Ville de Plessisville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE la Ville de Plessisville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023.

QUE la Ville de Plessisville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adoptée à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

**RÉSOLUTION
N° 135-05-25**

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC ÉCO-PEINTURE

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu

D'AUTORISER la directrice du développement durable à signer, pour et au nom de la Ville l'entente de partenariat avec la Société Québécoise de gestion écologique de la peinture, visant à obtenir en consignation un bac de récupération pour permettre la collecte des pots de peinture aux citoyens de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 136-05-25**

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES - RÉHABILITATION ST-LOUIS ET ST-JEAN (PHASE 3)

ATTENDU QUE la clause 1.14.02 de la régie d'appel d'offres pour la réhabilitation de la rue Saint-Jean et de l'avenue Saint-Louis prévoit que le contrat faisant l'objet de l'appel d'offres est subventionné en partie par le gouvernement du Québec, conformément au programme d'infrastructures municipal d'eau (PRIMEAU) et que l'adjudication du contrat est conditionnelle à ce que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation octroie la subvention;

ATTENDU QUE l'administration de la Ville a été informée qu'aucune subvention du programme PRIMEAU ne sera octroyée pour la réalisation de travaux en 2025;

ATTENDU QUE les travaux de réhabilitation de la rue Saint-Jean dépendaient entièrement de l'obtention de la subvention gouvernementale;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les travaux afin de réhabiliter uniquement l'avenue Saint-Louis;

Proposé par monsieur Marc Gendron

Et résolu

D'ANNULER l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la rue Saint-Jean (entre les avenues Saint-Louis et Tardif) et de l'avenue Saint-Louis (entre les rues Michaud et Saint-Jean).

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 137-05-25**

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS RÉHABILITATION ST-LAURENT PHASE 4

ATTENDU QUE la clause 1.11.03 de la régie d'appel d'offres pour les services professionnels pour la réhabilitation de l'avenue Saint-Laurent (entre Saint-Jean et Vaillancourt) prévoit que la Ville ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la réhabilitation de l'avenue Saint-Laurent est la suite logique de la réhabilitation de la rue Saint-Jean;

ATTENDU QUE les travaux de réhabilitation de la rue Saint-Jean ne pourront pas être réalisés en 2025 puisqu'aucune subvention ne sera accordée par le gouvernement;

ATTENDU QUE le report des travaux de la rue Saint-Jean en 2026 implique le report des travaux de l'avenue Saint-Laurent en 2027;

ATTENDU QU'il est préférable de connaître la date de réalisation des travaux de la rue Saint-Jean avant d'octroyer le contrat pour les services professionnels pour la réhabilitation de l'avenue Saint-Laurent;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

D'ANNULER l'appel d'offres pour les services professionnels pour la réhabilitation de l'avenue Saint-Laurent (entre Saint-Jean et Vaillancourt).

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 138-05-25**

ANNULATION DE LA DEMANDE DE PRIX - LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉHABILITATION ST-LOUIS ET ST-JEAN ET RÉFECTION RANG DU GOLF SEG. 38 ET 39

ATTENDU QU'une demande de prix a été envoyée pour une demande de services professionnels pour la réalisation d'un laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux durant la réalisation des travaux pour les projets suivants;

- Réhabilitation de la rue Saint-Jean et de l'avenue Saint-Louis;
- Réfection Rang du Golf segments 38 et 39;

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la rue Saint-Jean et de l'avenue Saint-Louis doit être annulé puisqu'aucune subvention n'a été reçue pour une réalisation des travaux en 2025 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une nouvelle demande de prix visant uniquement la réhabilitation de l'avenue Saint-Louis et la réfection du Rang du Golf segments 38 et 39;

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu

D'ANNULER la demande de prix pour la réalisation d'un laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux durant la réalisation de la réhabilitation de la rue Saint-Jean et de l'avenue Saint-Louis et de la réfection Rang du Golf segments 38 et 39.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 139-05-25**

**APPEL D'OFFRES REGROUPEÉ POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DE COLLECTE DES
MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE la Ville souhaite acheter du matériel pour la collecte des matières organiques;

ATTENDU QUE la Ville souhaite se regrouper avec d'autres municipalités de la MRC dans le cadre d'un appel d'offres public pour l'achat de matériel de collecte pour les matières organiques;

ATTENDU QUE les articles 29.10 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité locale de se regrouper avec d'autres municipalités et de déléguer le pouvoir de procéder à un appel d'offres;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

DE DÉLÉGUER à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public commun pour l'achat de matériel de collecte des matières organiques.

Il est de plus résolu que la Ville de Plessisville conserve la responsabilité de conclure le contrat à la suite de la réception et l'analyse des soumissions par la MRC de L'Érable.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 140-05-25**

DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE - GARAGE A.J. HÉBERT 2023 INC.

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en oeuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

ATTENDU QUE ces dispositions du *Code de la sécurité routière* sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

ATTENDU QUE la Ville peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

ATTENDU QUE la présente résolution n'engage pas la Ville à utiliser les services de Garage A.J. Hébert 2023 inc.;

ATTENDU QUE Garage A.J. Hébert 2023 inc. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu

DE DÉSIGNER Garage A.J. Hébert 2023 inc. propriété de Garage Moderne G.T. inc. à opérer une fourrière d'autos au 635, avenue Saint-Louis à Plessisville, et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Plessisville.

QUE Garage A.J. Hébert 2023 inc. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société.

QUE les installations de Garage A.J. Hébert 2023 inc. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la Ville de Plessisville.

QUE la Ville se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 141-05-25**

MODIFICATION À L'ENTENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 1699, RUE SAINT-CALIXTE

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu

DE MODIFIER l'entente d'occupation du domaine public intervenue avec Catherine Côté et Nathalie Legault (Aléa Café), laquelle est en vigueur depuis le 6 mai 2024, afin de permettre l'ajout d'une pergola de 3,65 m par 3,65 m et d'une hauteur de 2,43 m et d'une toile solaire sur la terrasse située en cour avant du lot 5 295 561 appartenant à la Ville.

Le tout, conditionnellement à ce que la structure et la toile solaire s'harmonisent avec le cadre bâti existant et conformément aux modalités prévues à l'article 5 de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 142-05-25**

PIIA CENTRE-VILLE - 1717, RUE SAINT-CALIXTE

ATTENDU la demande de permis pour le remplacement d'une enseigne sur l'arrière-bâtiment situé au 1717, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au *Règlement 1592 Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville*;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA du centre-ville;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 16 avril 2025, et fait une recommandation au conseil;

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

D'APPROUVER la demande de permis pour le remplacement d'une enseigne sur l'arrière-bâtiment situé au 1717, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au *Règlement 1592 Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville*.

Adoptée à l'unanimité

VIE CITOYENNE

RÉSOLUTION N° 143-05-25

SUBVENTION - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE (CPA)

Proposé par madame Annick Héon

Et résolu

DE VERSER une subvention de 911,82 \$ au Club de Patinage Artistique de Plessisville (CPA), représentant les profits générés au bar de la passerelle lors de son spectacle annuel qui a eu lieu le 18 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 144-05-25

ANNULATION D'UNE FACTURE DE LOCATION AU CARREFOUR DE L'ÉRABLE

Proposé par monsieur Marc Gendron

Et résolu

D'ANNULER la facture n° 5FD000118 de 310,42 \$, datée du 27 mars 2025, représentant le coût de location de la salle Denyse Chartier au Carrefour de L'Érable.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 145-05-25

OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

ATTENDU QUE les travaux de correction de la piscine municipale étaient requis, lesquels ont été mis au calendrier de l'entreprise Soucy Aquatik inc. au mois d'octobre 2024;

ATTENDU QU'en raison de la période de l'année, les calendriers de réalisation de travaux sont déjà complets, mais que l'entreprise Soucy Aquatik inc. souhaite prioriser la Ville pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE le délai est très restreint afin de trouver une autre entreprise disponible pour réaliser les travaux correctifs avant l'ouverture de la piscine municipale;

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu

DE RETENIR la soumission de Soucy Aquatik inc., pour les travaux de jet de sable et de peinture de la piscine municipale, au montant de 30 600 \$ excluant les taxes applicables et les imprévus pour la réparation de fissures (70 \$ du pied linéaire) et les travaux de resurfaçage (10 \$ du pied carré).

Il est de plus résolu d'autoriser la coordonnatrice à la vie citoyenne et sportive à signer le contrat à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 146-05-25**

LOCATION GRATUITE DE LA PISCINE MUNICIPALE AU CARÉ - FORMATION DES SAUVETEURS

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu

DE CONSENTIR à la location, à titre gratuit, de la piscine municipale au Centre aquatique régional de L'Érable (CARÉ) dans le cadre de la requalification du brevet Sauveteur national offert aux sauveteurs qui occupent un emploi à la Ville et au CARÉ, qui aura lieu le 20 juin 2025 de 12 h 30 à 16 h 30.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

**RÉSOLUTION
N° 147-05-25**

LETTRE D'ENTENTE - TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu

D'AUTORISER le directeur des ressources humaines et de l'amélioration continue et la directrice des services juridiques et greffière, à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Plessisville et le Syndicat national des employés municipaux de Plessisville, visant à convenir des modalités pour pourvoir au poste de technicien en génie civil par un employé déjà à l'embauche de la Ville et par laquelle ce dernier s'engage à terminer la formation requise pour satisfaire aux exigences du poste.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

**RÉSOLUTION
N° 148-05-25**

AUTORISATION DE SIGNATURE - TRANSACTION ET QUITTANCE - RÉHABILITATION DE LA RUE SAINT-PAUL (ENTRE LES AVENUES ST-ÉDOUARD ET ST-LOUIS) ET DE L'AVENUE ST-LOUIS (ENTRE LES RUES ST-PAUL ET MICHAUD)

ATTENDU l'intervention de la caution l'Alpha compagnie d'assurances inc. afin de parachever les travaux de réhabilitation de la rue Saint-Paul (entre les avenues Saint-Édouard et Saint-Louis) et de l'avenue Saint-Louis (entre les rues Saint-Paul et Michaud);

ATTENDU les avis de retrait d'autorisation de percevoir les créances reçus par la Ville et l'intervention de Lemieux Nolet inc. comme syndic dans le cadre de la faillite de l'entrepreneur;

ATTENDU QUE les parties s'entendent afin de fixer les dates de réception provisoire (avec réserve) et de réception définitive (sans réserve);

ATTENDU QUE la caution l'Alpha compagnie d'assurances inc. s'engage à prendre fait et cause pour la Ville;

ATTENDU QUE les parties s'entendent sur les montants à payer afin d'obtenir quittance complète, totale et finale;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu

D'AUTORISER M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville la transaction et quittance à intervenir avec L'Alpha, compagnie d'assurances inc. relativement aux travaux de réhabilitation de la rue Saint-Paul (entre les avenues Saint-Édouard et Saint-Louis) et de l'avenue Saint-Louis (entre les rues Saint-Paul et Michaud).

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement de 385 791,41 \$ excluant les taxes applicables en faveur de Cain Lamarre en fidéicommis.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 149-05-25**

ORDONNANCE DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE la Ville doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

ATTENDU QUE le trésorier a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2024 et que le conseil en a pris connaissance;

ATTENDU QUE le conseil a identifié les immeubles qui devront faire l'objet de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes suivants les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le conseil doit fixer la date et l'endroit prévus pour la vente à l'enchère;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

D'ORDONNER à M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de vendre les immeubles pour le non-paiement des taxes à l'enchère publique, le 27 juin à 10 h et ce, à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les immeubles devant être vendus à l'enchère portent le matricule suivant au rôle d'évaluation foncière :

1. 0521-60-2154-2-000-0000
2. 0620-57-8515-4-000-0000
3. 0621-80-8246-6-000-0000
4. 0620-65-7004-3-000-0000
5. 0520-68-9568-1-000-0000
6. 0620-84-5184-6-000-0000
7. 0620-02-2292-2-000-0000
8. 0615-99-5607-4-000-0000
9. 0720-96-0600-8-000-0000
10. 0925-60-8125-9-000-0000
11. 1125-08-8614-7-000-0000
12. 0621-12-9021-5-000-0000
13. 0623-44-4163-9-000-0000

Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution au Centre de services scolaires des Bois-Francs.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
NO 150-05-25**

**APPROPRIATION DE FONDS - GARANTIE DE FRANCHISE COLLECTIVE ASSURANCES DE
DOMMAGES**

Proposé par madame Bélinda Drolet

Et résolu

D'APPROPRIER 22 667 \$ des activités de fonctionnement au bénéfice des activités d'investissement, étant la garantie de franchise collective de la municipalité dans le cadre de l'entente avec l'Union des municipalités du Québec, relativement au programme d'assurances de dommages.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
NO 151-05-25**

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACHAT DU LOT 6 681 722 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

D'AUTORISER monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, ou en cas d'absence, l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville l'acte de vente à être consentie par 9074-5126 Québec inc. pour l'acquisition du lot 6 681 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska pour le prix d'un (1) dollar. Le tout, pour fins de rue et aménagement.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
NO 152-05-25**

**REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

ATTENDU QUE l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi sur l'accès ») prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de ladite Loi;

ATTENDU QUE l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que ce comité relève de la direction générale et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant, le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

ATTENDU la nomination de madame Kym Plourde à titre de directrice des technologies de l'information en remplacement de madame Dany Godbout;

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu

DE REMPLACER madame Dany Godbout par madame Kym Plourdre à titre de Responsable de la sécurité de l'information afin qu'elle siège au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, à compter des présentes.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE COLPORTAGE

AVIS DE MOTION est donné par madame Annick Héon, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement sur le colportage. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- Uniformiser les règles de colportages des anciens territoires de la Ville et de la Paroisse de Plessisville;
- Permettre à tout commerçant ayant un lieu d'affaires sur le territoire de la Ville et à tous les organismes reconnus à faire du colportage en obtenant un permis, sans frais;
- Permettre aux groupes d'étudiants, écoles ou commission scolaire de notre territoire et qui exercent des activités sans but lucratif dont les profits servent à des fins scolaires ou parascolaires, ainsi qu'aux activités de sollicitation à des fins morales, religieuses, politiques ou syndicales de faire du colportage sans obtenir de permis;
- Abroger les *Règlements 1417 Sur le colportage* et *573-13 Sur le colportage* des anciens territoires de la Ville et de la Paroisse de Plessisville à toutes fins de droit.

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 015-24 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par madame Valérie Desrochers, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement modifiant le *Règlement 015-24 concernant les ententes relatives à la réalisation de travaux municipaux* afin d'établir le pourcentage des coûts à être assumés par les parties lorsqu'un seul côté de rue est développable. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à fixer le pourcentage du coût des travaux municipaux à être payés par les parties ayant conclu une entente relative à la réalisation de travaux municipaux, lorsqu'il est possible de développer un seul côté de la nouvelle rue ou du prolongement de la rue existante comme suit :

- Soixante-dix pour cent (70 %) par la Ville à même son fonds général ou par voie d'emprunt, selon son choix;
- Trente pour cent (30 %) pour le titulaire.

RÉDUCTION DE LA VITESSE DANS LES SECTEURS URBAINS

Madame Annick Héon, conseillère, demande que cette proposition soit reportée à la prochaine séance (20 mai) afin d'en prendre connaissance.

Le président demande à madame Christine Gingras si elle accepte de reporter sa proposition à la prochaine séance.

Madame Christine Gingras accepte de reporter sa proposition à la séance du 20 mai 2025, mais elle demande à être informée des développements.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C -19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 21 h 23.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE